

CCR ACTIVE ALPHA

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A – STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

Code ISIN:

Part R : FR0010191171

Part I : FR0010591982

Part N : FR0010916387

Dénomination: CCR ACTIVE ALPHA

Forme juridique: FCP de droit français

Société de gestion: CCR Asset Management

Gestionnaire comptable par délégation : BNP PARIBAS Fund Services

Durée d'existence prévue: ce fonds a été créé pour une durée de 99 ans

Dépositaire / Conservateur: BNP PARIBAS Securities Services

Commissaire aux comptes: SOCIETE INTERNATIONALE d'EXPERTISE – INDEX

Commercialisateur: CCR Asset Management / Groupe UBS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification

Diversifié

Objectif de gestion

L'objectif du Fonds vise à obtenir une performance supérieure à l'EONIA capitalisé +3% net de frais de gestion pour les parts R, I et N sur la durée de placement recommandée.

Indicateur de référence

EONIA

L'EONIA est un indice qui reflète la moyenne des taux auxquels les 57 banques d'un échantillon se prêtent de l'argent au jour le jour. Il exprime le taux du marché monétaire européen.

Cet échantillon comprend 47 banques de la zone Euro (dont 10 françaises), 4 banques de l'UE hors zone Euro, et 6 banques hors UE disposant d'une implantation dans la zone Euro.

L'EONIA est calculé chaque jour par la Banque Centrale Européenne.

Stratégie d'investissement

La politique d'investissement consiste à gérer un portefeuille diversifié de valeurs mobilières et autres instruments financiers autorisés, et repose sur des stratégies d'arbitrages de volatilité, et d'arbitrages de taux, et sur des stratégies directionnelles actions, taux, volatilité et crédit.

Les stratégies d'arbitrage de volatilité, consistent à prendre position sur la volatilité implicite à travers des instruments financiers (obligations convertibles, options, swaps de variance) portant un risque de volatilité, tout en couvrant les autres risques qui leur sont inhérents. Ces stratégies d'arbitrage consistent à tirer profit de l'écartement de la volatilité d'un sous-jacent par rapport à celle d'un autre, de l'écartement relatif des volatilités de deux maturités ou de deux prix d'exercice d'un même sous-jacent. Dans le cadre de ces stratégies, le gérant anticipe un retour à la moyenne sur chacun des écartements observés.

Les stratégies d'arbitrage de taux, permettent de tirer parti des mouvements ou des déformations relatives entre deux à trois points d'une même courbe de taux ou entre deux points identiques de deux courbes différentes.

Les stratégies directionnelles (actions, taux, volatilité et crédit) permettent aux fonds de tirer parti anticipations des évolutions des marchés ci-dessus.

Le portefeuille du fonds peut être investi jusqu'à 100% en instruments du marché monétaire et autres titres de créance à taux fixe, variable, indexé, ou convertibles ; A travers ses interventions sur les marchés d'actions, l'exposition nette du fonds au risque « actions » pourra évoluer entre -20% et 20% maximum de son actif.

Le fonds pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif en actions ou parts d'autres OPCVM de toutes catégories, de droit français, ou européens, conformes ou non à la directive 85/611/CE dans le cadre des stratégies mises en place dans le portefeuille, ou en vue de placement de la trésorerie disponible.

L'OPCVM peut recourir, dans la limite de 20 % de son actif, à des véhicules de titrisation (Fonds Communs de Créances et Asset-Backed Securities) notés « Investment Grade » par au moins l'une des agences Standard & Poor's, Moody's et/ou Fitch, dans le cadre des stratégies de gestion mises en place (notamment celles de crédit).

En vue de réaliser son objectif de gestion, le fonds pourra également intervenir sur des instruments dérivés et prendre des positions de couverture ou d'exposition. Tous les risques autorisés en portefeuille pourront ainsi être couverts (action, taux, change, crédit).

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, le fonds pourra recourir à des dépôts, à des opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres et à des emprunts d'espèces.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt sera comprise entre -3 et +3

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risques liés à la classification

1/ Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection; il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

2/ Risque action : Si les marchés actions baissent la valeur du fonds baissera sur la partie du portefeuille exposée positivement à ce risque (et à contrario montera sur la partie du portefeuille exposée négativement)

L'exposition à ce risque pourra évoluer entre -20% et 20% maximum de l'actif.

3/ Risque de taux : La valeur des titres peut diminuer après une évolution défavorable des taux d'intérêt. En général, les prix des titres de créance augmentent lorsque les taux d'intérêt baissent, et baissent lorsque les taux d'intérêt augmentent.

Le niveau de sensibilité maximum du fonds au risque de taux sera, en tout état de cause, toujours compris dans une fourchette allant de -3 à +3 quelque soit le pourcentage d'exposition du fonds à ce risque.

4/ Risque de crédit : le risque de crédit résulte de la défaillance d'un émetteur (public ou privé) ou d'une contrepartie. Une partie du portefeuille peut être investie en obligations privées ou publiques et autres titres à taux fixe ou variable. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs (par exemple en raison de leur notation par les agences de notation financière), la valeur des obligations peut baisser.

Le niveau de sensibilité maximum du fonds au risque de crédit sera, en tout état de cause, toujours compris dans une fourchette allant de -3 à +3 quelque soit le pourcentage d'exposition du fonds à ce risque.

5/ Risque liés à l'arbitrage : La gestion met en place des stratégies d'arbitrage qui reposent sur les anticipations du gérant de retour à la moyenne des écarts observés par le gérant. Le risque est que l'écartement sur lequel le gérant parie, s'accroisse, et entraîne une baisse de la valeur du fonds.

6/ Risque de volatilité : La volatilité mesure l'amplitude des variations anticipées des cours de l'actif sous-jacent.; Le fonds utilise des instruments financiers (obligations convertibles options et swaps de variance) qui sont exposés à la volatilité implicite des sous-jacents, ce qui expose le fonds à un risque de volatilité.

Le niveau de sensibilité maximum du fonds au risque de volatilité sera, en tout état de cause, toujours compris dans une fourchette allant de -1,5 à + 1,5 quelque soit le pourcentage d'exposition du fonds à ce risque.

Risques liés à la gestion mise en œuvre

7/ Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations, crédit, volatilité). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risques accessoires

8/ Risque de change

Le détail de cette rubrique est mentionné dans la note détaillée du prospectus.

La description des risques, ci-dessus, ne prétend pas être exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du présent prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

Contraintes de risques

Le FCP s'impose plusieurs contraintes de risques, qui s'ajoutent aux contraintes d'ordre réglementaire, visant à limiter le risque global du portefeuille. Le tableau suivant récapitule l'ensemble de ces contraintes :

Nature du risque	Exposition minimum	Exposition maximum	Commentaires
Action	-20%	+20%	il s'agit de la mesure de l'exposition du portefeuille au risque action. Ces pourcentages signifient que pour une variation de 1% des marchés action, l'impact instantané maximum sur la valeur liquidative du fonds sera compris entre -0,20% et + 0,20%
Taux	-3	3	il s'agit de la plage de sensibilité au taux du portefeuille. Ces chiffres signifient que pour une variation de 100 bp des taux, l'impact instantané maximum sur la valeur liquidative du fonds sera compris entre -3% et + 3%.
Crédit	-3	3	il s'agit de la plage de sensibilité aux spreads du portefeuille. Ces chiffres signifient que pour une variation de 100 bp des spreads de crédit, l'impact instantané maximum sur la valeur liquidative du fonds sera compris entre -3% et +3%
Volatilité	-1,5	1.5	il s'agit de la mesure de l'exposition du portefeuille au risque de volatilité. Ces chiffres signifient que pour une variation absolue de 100 bp de la volatilité implicite à laquelle le portefeuille est exposé, l'impact instantané maximum sur le fonds sera compris entre -1.5% et +1.5%.
Change	0	5	L'exposition du fonds au risque de change de variation des cours de devises sera comprise entre 0 et 5% maximum de l'actif du fonds

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Tous souscripteurs.

Ce fonds est destiné aux investisseurs souhaitant diversifier leurs placements à horizon de deux ans minimum, dans le cadre d'une gestion dynamique de leurs excédents de trésorerie stable.

- Pour les parts I : réservé aux personnes morales et institutionnelles
- Pour les parts R : tous investisseurs et plus spécialement les personnes physiques.
- Pour les parts N : Tous investisseurs et plus spécialement les personnes physiques domiciliées en Italie

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à deux ans mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée de placement recommandée

2 ans

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevé lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème		
		Parts R	Parts I	Parts N
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative · nombre de parts	2% négociable – Taux maximum		néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative · nombre de parts	néant		
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative · nombre de parts	néant		
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative · nombre de parts	néant		

Les Frais de Fonctionnement et de Gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) .

Aux frais de fonctionnement et de gestion peut s'ajouter :

- *des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.*
- *des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.*
- *une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.*

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème		
		Part R	Part I	Part N
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net moyen	1,20% TTC l'an taux maximum	0,80% TTC l'an taux maximum	1.40% TTC l'an taux maximum
		30% TTC de la sur-performance annuelle du fonds par rapport à EONIA capitalisé + 3% par an		
Commission de sur-performance	Actif net	Cette commission de surperformance fait l'objet à chaque calcul de valeur liquidative et sur l'actif du jour, d'une provision en cas de sur-performance ou d'une reprise de provision, plafonnée à hauteur des dotations effectuées, en cas de sous-performance.		
		Cette commission demeure acquise à la société de gestion au prorata du nombre de parts rachetées lors de chaque calcul de valeur liquidative et en fin d'exercice pour le solde. La surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'EONIA capitalisé +3% et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Fonds réel. La première commission de surperformance relative à la part N portera sur la période du 21 juillet 2010 au 31 décembre 2011.		

Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de la société de gestion de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Modalités de souscription et de rachat

Les demandes sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 10 h 30 auprès du Centralisateur et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de bourse du jour même; les règlements y afférents interviennent à J + 2 ouvrés (J étant le jour de centralisation).

Les demandes de souscriptions ou de rachats sont centralisées auprès du dépositaire BNP PARIBAS Securities Services – Grands Moulins de Pantin 9 rue du débarcadère 93 500 Pantin.

Dans le cadre de souscriptions réalisées à l'étranger, l'agent de paiement local pourra grouper les dites souscriptions au nom et pour le compte des investisseurs finaux, le cas échéant via un compte « nommée ». Les coûts éventuels liés à ces investissements pourront être supportés par l'investisseur final.

Les parts du fonds pourront être souscrites dans le cadre de plan d'épargne ou tout autre plan de « paiement » ou de « conversion » selon les standards de marché applicables dans le pays concerné.

Date de clôture de l'exercice

Dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre
(1^{ère} clôture : septembre 2006)

La date de clôture d'exercice comptable a été modifiée le 13 novembre 2009

Affectation des résultats :

- Parts R : capitalisation
- Parts N : capitalisation
- Parts I : capitalisation

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

Quotidienne, sur la base des cours de clôture.

L'OPCVM ne valorise pas les jours fériés légaux en France et/ou en cas de fermeture des marchés Euronext de Paris. A noter que la valeur liquidative précédant une période non ouvrée (fins de semaine et jours fériés) tient compte des intérêts courus de ladite période pour la partie du portefeuille investie en produits de taux. Elle est datée du dernier jour de cette période.

Division de la valeur liquidative par 100 le 20 octobre 2006

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

Disponible dans les locaux de la société de gestion : CCR Asset Management

Devise de libellé des parts Euro

Catégorie de parts	Code ISIN	Distribution de revenu	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Vl initiale	Montant min de souscription	Fractionnement
Part R	FR0010191171	Capitalisation	Euro	Tous investisseurs et plus spécialement les personnes physiques	10 000 euros divisée par 100 le 20 octobre 2006	1 part, au-delà des fractions de parts	En millièmes de parts depuis le 3 mai 2010
Part I	FR0010591982	Capitalisation	Euro	Réservé aux personnes morales et institutionnelles	10 000 euros	100 parts, au-delà des fractions de parts	En dix millièmes de parts depuis le 21 juillet 2010
Part N	FR 0010916387	Capitalisation	Euro	Tous investisseurs et plus spécialement les personnes physiques domiciliées en Italie	1000 euros	1 part, au-delà des fractions de parts	En millièmes depuis le 21 juillet 2010

Date de création

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 13 mai 2005. Il a été créé le 1^{er} juin 2005.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CCR Asset Management

44 rue Washington, 75008 Paris

tél : 01 49 53 20 00

e-mail : CCRAM-contact@ubs.com

Le document « politique de vote » et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles la Société de Gestion a exercé les droits de vote au cours de l'exercice, sont à la disposition des actionnaires, sur simple demande au siège social de la société de gestion.

Des informations complémentaires peuvent également être obtenues si nécessaire auprès de CCR Asset Management ou sur son site internet: www.ccr-am.com

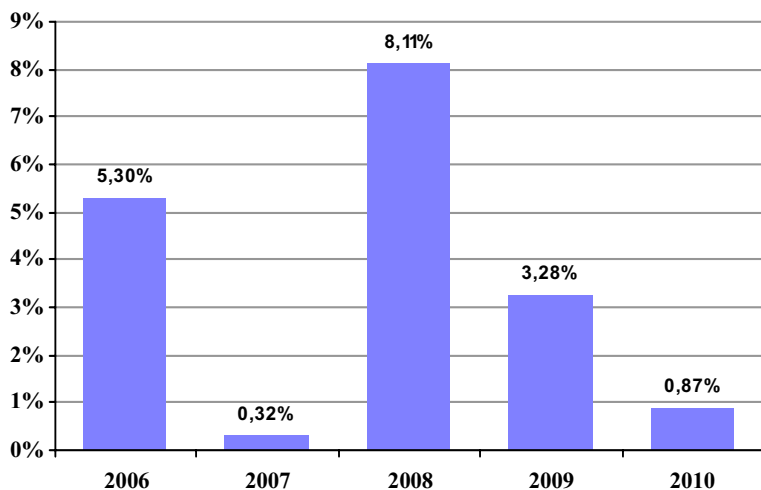
Date de publication du prospectus : 17 mai 2011

Le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B - STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2010



Les calculs des performances sont présentés coupons net réinvestis

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	0,87%	4,04%	
Indicateur de référence *	0,44%	1,71%	

AVERTISSEMENTS ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

A la date du 1er avril 2008, l'indicateur de référence, l'objectif de gestion, et les stratégies d'investissements ayant été modifiées, les performances de l'OPCVM jusqu'à cette date ne sont indiquées qu'à titre d'information et ne valent pas comparaison avec celles postérieures à avril 2008.

* Jusqu'au 1er avril 2008 Benchmark composite: 50% Euro MTS 1-3 ans + 50% EXANE ECI EURO
Nouvel indicateur depuis le 1er avril 2008 : EONIA

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Frais de fonctionnement et de gestion	1,2%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,06%
Ces autres frais se décomposent en :	
- commissions de sur performance	0%
- commissions de mouvement	0,06%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,26%

Les frais de Fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent

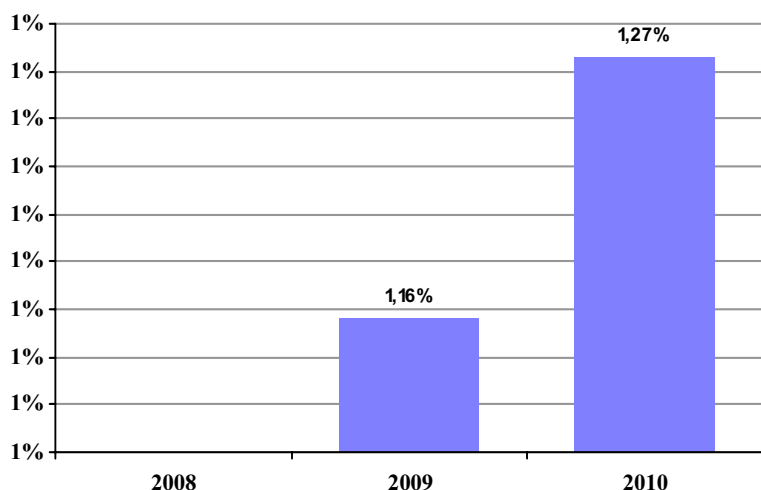
Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	15,15%
Titres de créance	5,56%

PARTIE B - STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2010



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	1,27%		
Indicateur de référence *	0,44%		

AVERTISSEMENTS ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les premières performances publiables ne seront renseignées qu'à l'issue d'une première période pleine de douze mois échéant le 31 décembre.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons net réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués

* EONIA

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Frais de fonctionnement et de gestion	0,8%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,06%
Ces autres frais se décomposent en :	
- commissions de sur performance	0%
- commissions de mouvement	0,06%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,86%

Les frais de Fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent

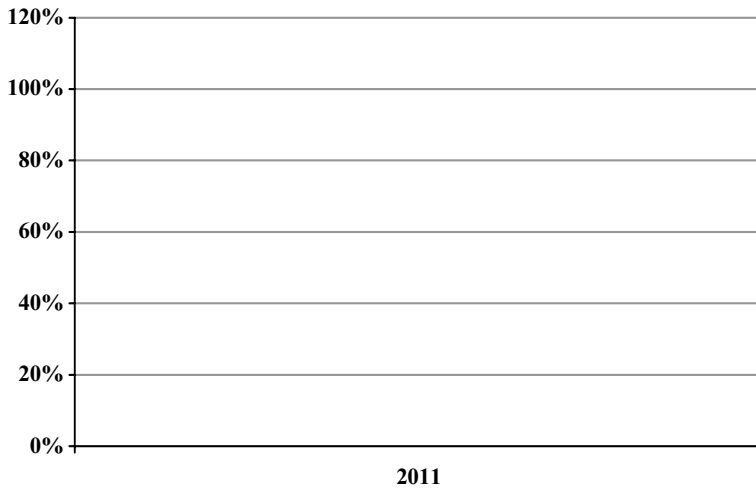
Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	15,15%
Titres de créance	5,56%

PARTIE B - STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2010



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM			
Indicateur de référence *			

**AVERTISSEMENTS ET COMMENTAIRES
EVENTUELS**
Les premières performances publiables ne seront renseignées qu'à l'issue d'une première période pleine de douze mois échéant le 31 décembre.

Les calculs des performances sont présentés coupons net réinvestis

*

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au

Frais de fonctionnement et de gestion	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : - des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en : - commissions de sur performance - commissions de mouvement	
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	

Les frais de Fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	
Titres de créance	